

LES ABEILLES SONT ARRIVÉES !

Le vendredi 4 juin 2021, six ruches communales ont été installées dans notre Ville. Ce projet fait suite à la participation de La Ferté-sous-Jouarre au premier budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France. Il a été désigné lauréat en début d'année. Ces aménagements bénéficient alors d'une subvention octroyée par le Conseil régional d'Île-de-France, les finançant à une hauteur de 70%. L'installation de ces ruches a pour objectif d'éduquer les écoliers aux bienfaits d'une alimentation saine et durable à travers des ateliers de jardinage (semis, entretien, récolte, confection de compost...) et de les accompagner sur le temps du repas en leur expliquant ce qu'ils mangent.

LES ÉTAPES DE L'INSTALLATION

Dans le secteur des Bondons ainsi que dans celui du cimetière, trois ruches communales ont été installées respectivement selon quatre étapes :

- **Etape 1, la stabilisation des ruches :** les agents des espaces verts ont posé des socles afin d'assurer la stabilité des ruches. Il est nécessaire qu'elles soient positionnées sur une surface plane pour que le miel soit conservé dans les alvéoles,
- **Etape 2, l'installation des ruches :** elles ont été installées pour respecter l'orientation idéale des ruches (face à l'Est),
- **Etape 3, l'inspection de l'essaim des abeilles :** la vérification de la bonne santé des abeilles et de la bonne identification de la reine était essentielle pour la bonne installation des ruches,
- **Etape 4, l'ajout d'un sirop de nourrissage :** il permet de compenser les faibles réserves de la colonie après un printemps froid et pluvieux qui a retardé la floraison.

REVIVONS L'INSTALLATION DU 4 JUIN 2021

L'ENTRETIEN DES RUCHES COMMUNALES

Quatre agents municipaux du Centre Technique Municipal (CTM), tirés au sort parmi les volontaires, ont été désignés pour l'entretien des ruches au quotidien : un agent du service des espaces verts, un du service bâtiment, un du service voiries et un du service propreté. Ils seront formés prochainement par un apiculteur pour adopter les techniques les plus adaptées.

ET LES ABEILLES DANS TOUT ÇA ?

Les abeilles appartiennent à l'ordre le plus évolué des insectes, celui des hyménoptères. Elles sont apparues au Crétacé, bien avant l'apparition de l'homme sur terre et simultanément avec l'arrivée des plantes à fleurs il y a près de 100 millions d'années.

C'est cette coévolution des abeilles et des plantes à fleurs qui a contribué à la richesse de la biodiversité végétale, favorisant ainsi l'apparition de nouvelles espèces. Les abeilles assurent en effet 80% de la pollinisation des plantes à fleurs sur terre et un tiers de l'alimentation mondial dépendrait des abeilles.

Cette biodiversité est aujourd'hui menacée et la survie des abeilles devient préoccupante. C'est la raison pour laquelle la ville s'engage pour leur protection en installant 6 ruches sur des parcelles communales.

Le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles a été observé pour la première fois au début des années 2000. Il est la conjonction de plusieurs causes : utilisation massive de pesticides, monoculture intensive, ondes électromagnétiques, changements climatiques, frelons asiatiques... qui déciment les colonies d'abeilles domestiques (*apis mellifera*) mais également les abeilles sauvages (*osmie*, *collete*, *mégachile*...).

Or, sans les abeilles, il n'y aurait plus de tomates, de courgettes, de concombres, d'aubergines, de cerises, de fraises, de pommes, de poires ou de prunes sur notre planète et c'est dans ce contexte alarmant que la municipalité a décidé d'accueillir environ 300 000 insectes pollinisateurs afin d'encourager la biodiversité.

Un essaim d'abeilles est constitué selon la saison de 10 000 à 90 000 abeilles rassemblées autour d'une seule reine.

Seule abeille féconde, la reine peut pondre près de 2 millions d'œufs durant toute de sa vie qui va durer 4 ou 5 ans. Ces œufs donneront naissance à des abeilles ouvrières ou à des faux bourdons. La durée de vie d'une abeille ouvrière n'est en revanche que de 3 à 4 semaines. Quant aux faux bourdons, ils ne sont que quelques milliers au sein d'une même ruche et leur unique rôle est d'être des reproducteurs au service de la reine. Après leur accouplement avec la reine, les faux bourdons meurent.

C'est en butinant les fleurs que les abeilles ouvrières récoltent le nectar. Celui-ci sera transformé en miel qui servira à nourrir la colonie durant tout l'hiver. Une ruche produira ainsi en moyenne 20 à 40 kg de miel chaque été.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE